

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 12 novembre 2012**

**2012 DASCO 46G** Subventions (149.500 euros) à diverses associations, établissements culturels pour l'implantation de résidences d'artistes au sein de 30 collèges parisiens et convention pour subvention avec " L'international Visual Théâtre ".

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation l'attribution en 2012 de subventions à diverses associations et établissements culturels pour l'implantation de résidences d'artistes au sein de 30 collèges parisiens et lui demande l'autorisation de signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « L'Orchestre de Paris » (8è), pour une résidence «découverte de la musique classique par une approche liée à la forme musicale avec les musiciens de l'Orchestre». (Dossier 2012\_06512– Tiers Astre D01064 – n° Simpa 20296.)

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association « Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris » (14<sup>e</sup>) qui gère le Théâtre de la Cité Internationale Universitaire à Paris, pour une résidence « parcours scénographies et architecture » et une résidence « découverte de la dramaturgie, mise en jeu et théâtre avec la Compagnie La Vie brève ».

(Dossier 2012\_06605 – Tiers Astre D02037 – n° Simpa 58361.)

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « L'Ensemble Orchestral de Paris (L'Orchestre de Chambre de Paris) » (19<sup>e</sup>), pour une résidence « Au cœur de l'Orchestre de Chambre de Paris ».

(Dossier 2012\_06272 - Tiers Astre D02214 - n° Simpa 20963)

Article 4 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association « Ensemble Les Talens Lyriques » (9<sup>e</sup>), pour une résidence « la musique baroque sacrée napolitaine », une résidence « l'expression des passions dans la tragédie lyrique française et le mythe de Médée », une résidence « la musique instrumentale baroque française et la découverte des métiers de la musique » et une résidence « la tragédie lyrique française avant et après la Révolution française ».

(Dossier 2012\_06499 - Tiers Astre X04331 - n° Simpa 20119.)

Article 5 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « La Maison Ouverte » qui gère le Théâtre Dunois (13<sup>e</sup>), pour une résidence « Le texte, la poésie et rencontre avec les artistes en création de l'Amin Compagnie Théâtrale ».

(Dossier 2012\_06495 – Tiers Astre D02628 - n° Simpa 20808.)

Article 6 : Une subvention de 11.500 euros est attribuée à l'association « Les Petits Riens » (19<sup>e</sup>), pour deux résidences « Invitation au voyage par le chant, la musique et la danse avec Homère et Ulysse. ».

Dossier 2013\_00058 - Tiers Astre X05282 - n° Simpa 19464

Article 7 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au théâtre « L'Etoile du Nord » (18<sup>e</sup>), pour une résidence « Un pas dans la danse ; danse, art plastique et nouvelles technologies avec la compagnie Atmen ».

(Dossier 2012\_06491 – Tiers Astre D02076 - n° Simpa 16322.)

Article 8 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « Les Inconditionnels De La Gaîté Lyrique » (3<sup>e</sup>), pour une résidence « Audio Guide@.Travail sur l'environnement par l'observation, l'écriture, le son, le numérique et le montage avec les collectifs KOM POST et ORBE ».

Dossier 2012\_06741 – Tiers Astre D09643 – n° Simpa 61721.

Article 9 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée au « Théâtre Sylvia Montfort » (15<sup>e</sup>), pour une résidence « le théâtre gestuel et le mime contemporain avec la compagnie Vahram Zaryan » et une résidence « les pratiques circassiennes et la question de l'identité avec la compagnie El Nucleo ».  
(Dossier 2012\_06899 – Tiers Astre D01406 - n° Simpa 51803)

Article 10 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'« association des concerts Padeloup » (3<sup>e</sup>), pour quatre résidences « découverte de l'univers symphonique. Parrainage d'élèves par les musiciens de l'orchestre ».  
Dossier 2012\_06852 – Tiers Astre D00444 - n° Simpa 20375.

Article 11 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'« International Visual Théâtre » (9<sup>e</sup>), pour une résidence « découverte de la création par l'expression gestuelle et corporelle, travail créatif sur l'expression des corps et sur la langue des signes ».  
Dossier 2012\_06306 – Tiers Astre D09408 - n° Simpa 20064.

Article 12 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée au « Théâtre de la Marionnette à Paris » (11<sup>e</sup>), pour une résidence « marionnettes, danse, théâtre d'ombres, arts numériques avec la Compagnie OM PRODUCK »  
Dossier 2012\_06504 – Tiers Astre D05147 - n° Simpa 53761.

Article 13 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « Hip Hop Citoyens » (20<sup>e</sup>), pour une résidence « Ecriture et oralité autour du rap avec l'artiste Edgar Sekloka ».  
Dossier 2012\_06492 – Tiers Astre X06587 - n° Simpa 13525

Article 14 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à « Paris audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie » (4<sup>e</sup>), pour une résidence « document entre réalité et fictions avec la photographe Florence Lebert » et une résidence « perturber le paysage avec le photographe Guillaume Pallat » .  
Dossier 2012\_06520 – Tiers Astre D01691 - n° Simpa 51461.

Article 15 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'établissement artistique « le 104 Cent Quatre » (19<sup>e</sup>), pour une résidence « Le journal intime de Benjamin Lorca avec l'artiste Ninon Brétécher » et une résidence « Le jeu des 1000 euros avec l'artiste Bertrand Brossard ».  
(PAS DE N° SIMPA ET ASTRE)

Article 16 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au « Théâtre aux mains nues » (20<sup>e</sup>), pour une résidence « marionnettes et écriture. Découverte de créations artistiques, des métiers du théâtre. Pratique de spectateurs et ateliers d'initiation à la marionnette ».  
Dossier 2012\_06002 – Tiers Astre D06278 – n° Simpa 19565.

Article 17 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à « l'Atelier de Paris – Carolyn Carlson » (12<sup>e</sup>), pour une résidence chorégraphique « open danse avec la Compagnie Juha Marsalo ».  
Dossier 2012\_06506 – Tiers Astre D01581 - n° Simpa 20428.

Article 18 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association « Maison du Geste et de l'Image » (1<sup>er</sup>), pour une résidence « nos tours de France autour du spectacle les forçats de la route d'Albert Londres de la compagnie La Véloce » et une résidence « la différence et le commun, résidence photographique sur le montage avec l'artiste Thiphaine Buisson ».  
Dossier 2012\_06493 – Tiers Astre D00698 - n° Simpa 19415.

Article 19 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 221, ligne de subvention DF 80005, du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris.

Article 20 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer la convention avec l'association «International Visual Théâtre », dont le texte est joint à la présente délibération.